

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 11 décembre 2024
le Conseil d'Administration s'est réuni le 16 décembre 2024
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme TAVARD , Mme HERY , M. FRANCOISE , Mme GRUNEWALD , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudière)

Absents donnant procuration :

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), Mme AMBROIS (mandataire : Mme GRUNEWALD), Mme LE POITTEVIN (mandataire : M. LUCAS), M. LEFEBVRE (Femmes) (mandataire : Mme HERY)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2024_157

Adhésion au Comité des Œuvres Sociales Normand (COS Normand) pour l'année 2025

Le COS Normand (Comité des Œuvres Sociales Normand) est un organisme de portée départementale ayant pour but l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

Il est précisé que le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin adhère au COS Normand pour ses agents actifs et retraités.

Le montant de la cotisation annuelle est de :

- 0.90% du montant des salaires bruts des agents durant l'année n-2
- 77.75€ par agent retraité (cotisation forfaitaire)

Pour information, le montant de la cotisation annuelle versée en 2024 au COS Normand s'est élevée à 110 865,50 € (99 825,11 € pour les actifs et 11 040,50 € pour les retraités).

Ceci étant exposé, **les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :**

- de renouveler l'adhésion du Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin au COS Normand pour l'ensemble du personnel,
- d'autoriser le versement de la cotisation annuelle 2025 au COS Normand.

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL